

Commune de TRESCLEOUX

26 Chemin Neuf

05700 TRESCLEOUX



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2024

19 heures 00 - en mairie

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

Présents : Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Guy LEBERT, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Jérôme SAMUEL, Jean SCHÜLER.

Absents et excusés : Françoise ISOARD (pouvoir donné à Jean SCHÜLER), Muriel MULLER, Pierre REYNAUD (pouvoir donné à Guy LEBERT)

Secrétaire de séance : Jérôme SAMUEL

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Monsieur Jérôme SAMUEL, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 00.

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

- Validation du dernier P.V. du conseil municipal en date du 21/12/2023
- Présentation pour approbation de la charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la C.C.S.B. et la Commune
- Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2024
- Convention et répartition des frais pour l'organisation de l'arbre de Noël 2023 avec les communes du RPI
- Dossiers travaux / présentation devis / constitution dossiers demande de subventions
 - Réfection fontaines / dossiers Région SUD revalorisation du petit patrimoine et Conseil Départemental
 - Aménagement traversée du village / Conseil Départemental et Préfecture



- Présentation pour approbation de la convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour le traitement des archives/Présentation des différents devis

- Questions diverses

- **Validation du dernier PV du Conseil Municipal en date du 21/12/2023**

Monsieur le maire demande si certains membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 21 décembre 2023. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le compte rendu ainsi que les délibérations y afférentes.

- **Présentation de la charte d'engagement sur les déchets ménagers entre le Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch et la commune de Trescléoux**

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des documents afférents à ce dossier ont été transmis à tous les conseillers. Il rappelle les grandes lignes du document et le but de la charte. Afin d'optimiser la gestion des déchets, favoriser la prévention et encourager le tri, ce projet vise à améliorer la communication et la compréhension des enjeux en lien avec la gestion des déchets. Cette charte engage conjointement la C.C.S.B. et la commune. Monsieur le Maire rappelle que des coûts de traitement vont encore être revus à la hausse et notamment ceux concernant les déchets organiques. A cet effet, la municipalité a d'ores et déjà retenu un deuxième composteur qui sera installé à côté du premier. Une campagne d'équipement en composteurs individuels va être également lancée auprès de la population. Enfin, le recrutement d'ambassadeur du tri est en cours au niveau de la C.C.S.B. Madame Sophie BOGDANOVIC interpelle concernant le point sur les engagements de la commune concernant les actions pour favoriser l'éco-exemplarité. En réponse, une discussion s'engage qui permet de répertorier les actions déjà présentes dans notre collectivité : tri des déchets organiques au niveau de la cantine avec utilisation du composteur, points de collecte ponctuels mis en place à l'Agence Postale, tri dans le service administratif (cartons/papiers). Pierre-Yves REYNAUD, référent sur la commune propose également de mettre en place une communication envers le milieu associatif lors de manifestations dans le village. Sophie BOGDANOVIC suggère également de revoir le contrat de location de la salle des fêtes en y incluant une partie pour le traitement des déchets. Dans la continuité, monsieur le Maire informe que la commune s'est inscrite à l'action proposée par la Région SUD « Nettoyons le Sud » qui aura lieu le samedi 13 avril 2024. Après ces échanges constructifs, le Maire rappelle les enjeux de la charte :

- Faciliter la communication entre les services communaux et intercommunaux vers un discours et des actions communes,
- Favoriser l'éco-exemplarité,
- Se tourner vers l'économie circulaire,
- Informer la population afin d'améliorer les performances de tri des déchets et réduire les tonnages des ordures ménagères et des encombrants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la charte d'engagement et autorise le Maire à la signer pour application immédiate.

- **Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements avant le vote des budgets 2024 (BUDGET PRINCIPAL et BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL :

CHAPITRE	Crédits votés au BP 2023	RAR 2022 inscrits au BP 2023	Montant TOTAL	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
23- immobilisations en cours	78 145.73 €	0.00 €	78 145.73 €	19 536.43 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

CHAPITRE	Crédits votés au BP 2023	RAR 2021 inscrits au BP 2022	Montant TOTAL	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
21- immobilisations Corporelles	19 000.00 €	0.00 €	19 000.00 €	4 750.00 €
23- immobilisations en cours	227 350.00 €	0.00 €	227 350.00 €	56 837,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les 2 budgets avant le vote de ceux-ci prévus avant le 15/04/2024. Le Maire rappelle qu'une commission des finances est prévue le 29/02/2024.

- **Convention et répartition des frais pour l'organisation de l'arbre de Noël 2023 avec les communes du R.P.I. (Garde-Colombe/Orpierre/Trescléoux)**

Monsieur le Maire rappelle que l'arbre de Noël pour les enfants des écoles du R.P.I. a eu lieu le 14 décembre 2023. Afin de pouvoir refacturer l'ensemble des dépenses aux communes de Garde-Colombe et Orpierre, il convient de prendre une délibération qui autorise le Maire à signer une convention répartissant l'ensemble des frais au prorata des enfants inscrits dans chaque école.

Madame BOGDANOVIC en charge du dossier fait état des dépenses engagées :

Spectacle :	Compagnie «Flic Floc » :	650.00 €
Friandises :	Panier Sympa :	24.20 €
Brioches :	Boulangerie FRANCOU :	102.00 €
Boissons/bonbons	U EXPRESS :	60.55 €

Soit un montant total de : 836.75 € répartis selon la règle du prorata (85 élèves) à savoir :

GARDE-COLOMBE / 53 élèves (521.74 €) – ORPIERRE / 19 élèves (187.04 €) – TRECLEOUX / 13 élèves (127.97 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer les conventions avec les communes de GARDE-COLOMBE et ORPIERRE et établir les titres de recettes.

- **Dossiers travaux / présentation devis/constitution dossiers demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle les dossiers en cours et notamment ceux concernant la réfection de 3 fontaines du village et la poursuite de l'aménagement de la traversée du village (écluses et plateau traversant). Il présente les différents devis et plans de financement afin de constituer les dossiers de demande de subventions.

1°/ REFECTION DES FONTAINES

Monsieur le Maire présente les devis établis par la M. Eddie DELEAU, Tailleur de Pierre et rénovation de patrimoine (05300 Laragne-Montéglin) et propose le plan de financement suivant

Dépenses HT		Recettes HT	
Fontaine de la Place	3 126.42 €	Région SUD (Restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé) 50 %	8 517.51 €
Fontaine du Barda	7 583.99 €	Conseil Départemental 30 %	5 110.50 €
Fontaine de Gontard	6 324.61 €	Autofinancement	3 407.01 €
Total H.T.	17 035.02 €	Total H.T.	17 035.02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide le projet de restauration des fontaines ci-dessus énumérées, valide les propositions de prix ainsi que le plan de financement et autorise le Maire à constituer les dossiers de demande de subventions.

2°/AMENAGEMENT TRAVERSEE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle le dossier en cours concernant l'aménagement de la traversée du village pour la sécurisation de la population. Il rappelle la limitation de vitesse à 30 km/h déjà en place et indique que suite aux différentes réunions publiques et en collaboration avec le Département des Hautes-Alpes il est décidé d'installer 2 écluses et 2 plateaux traversants aux extrémités du village. Monsieur le Maire présente le devis de la société COLAS concernant les 2 écluses et celui de la société EIFFAGE concernant les plateaux traversants et propose le plan de financement suivant. Il rappelle qu'une subvention du Conseil Départemental a déjà été obtenu concernant les 2 écluses.

Dépenses HT		Recettes HT	
Réalisation de 2 plateaux traversant Les Orteaux et Centre Village	35 000.00 €	Conseil Départemental 30 % Plateaux traversants <u>Ecluses : dossier déjà subventionné</u>	10 500.00 € ((2 547.00 €))
Réalisation de 2 écluses	8 490.00 €	Préfecture des Hautes-Alpes (DETR) 30 % Plateaux traversant et écluses	13 047.00 €
		Autofinancement	17 396.00 €
Total H.T.	43 490.00 €	Total H.T.	43 490.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide le projet d'aménagement du village avec installation de 2 écluses et 2 plateaux traversants, ci-dessus énumérés, valide les propositions de prix ainsi que le plan de financement et autorise le Maire à constituer les dossiers de demande de subventions.

- **Présentation de la convention à signer avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour le traitement des archives et présentation des différents devis**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir un traitement des archives et qu'à cet effet, un rapport a été demandé au Service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion des Hautes-Alpes. A l'issue de ce rapport il est préconisé un traitement des archives présentes en mairie sur 2 jours, un récolement des archives existantes, puis un inventaire détaillé. Une maintenance sera assurée également pour les années suivantes. Après analyse des devis, il est décidé de demander dans l'immédiat le traitement des archives dont le devis s'élève à 500 € pour une intervention de 2 jours puis le récolement dont le devis s'élève à 1000 € pour une intervention de 4 jours à étaler sur l'année 2024/2025. Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer une convention avec le Centre de Gestion afin de mettre en place l'intervention des archivistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion des Hautes-Alpes, valide les propositions de prix.

Questions diverses :

- **Présentation des chiffres 2023 concernant l'exécution budgétaire des 3 budgets : PRINCIPAL/EAU & ASSAINISSEMENT/CAISSE DES ECOLES**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE TRECLEOUX

BUDGET PRINCIPAL

2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2023	R.A.R.	REPORT 2022	RESULTAT 2023	DEFINITIF 2023
FONCTIONNEMENT	409 232,34	476 940,39	67 708,05	0,00	50 803,36	67 708,05	118 511,41
INVESTISSEMENT	22 459,53	28 557,75	6 098,22	0,00	6 609,31	6 098,22	12 707,53

Reports 2024

Fonctionnement / Excédent à reporter :	118 511,41
Investissement / Excédent à reporter	12 707,53
Affectation du résultat	

COMPTE ADMINISTRATIF 20233 - COMMUNE TRECLEOUX

BUDGET CAISSE DES ECOLES

2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2023	R.A.R.	REPORT 2022	RESULTAT 2023	DEFINITIF 2023
FONCTIONNEMENT	13 117,64	14 100,50	982,86	0,00	366,88	1 349,74	1 349,74
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Reports 2024

Fonctionnement / Excédent à reporter :	1 349,74
Investissement / Excédent à reporter	0,00
Affectation du résultat	

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2023	R.A.R.	REPORT 2022	RESULTAT 2023	DEFINITIF 2023
FONCTIONNEMENT	83 534,71	78 115,24	-5 419,47	0,00	36 974,10	31 554,63	31 554,63
INVESTISSEMENT	43 584,57	44 713,11	1 128,54	8 886,00	124 445,97	125 574,51	116 688,51

DETAIL R.A.R. (Restes à Réaliser)	
DEPENSES / 15 000 €	TURBIDITE
RECETTES / 6114 €	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU
TOTAL : 8886,00 €	

Reports 2024

Fonctionnement / Excédent à reporter :	31 554,63
Investissement / Excédent à reporter	125 574,51
Affectation du résultat	

- Présentation du devis SOPEI concernant la réparation de l'automate de la station d'épuration. Daniel GIRARD et Guy LEBERT rappellent que l'automate est H.S. Il est prévu le changement de celui-ci ainsi que la mise en place de la télégestion. Le devis s'établit à la somme de 5 560.87 € TTC inscrit au budget 2024 en entretien et réparation.
- Un point est fait sur le dossier CHAUVET, une réunion avec les services de l'A.R.S. et la Préfecture est prévue courant mars concernant les parcelles en proximité immédiate du périmètre. A savoir la succession BONTHOUX dont les promesses de vente ont été établies et la succession REYNAUD Alcide à solutionner. A l'issue il conviendra de prévoir la réalisation ou non des travaux préconisés.
- Un point sur le dossier du bâtiment communal (isolation et façades) : un courrier a été adressé aux différents financeurs afin de savoir comment reprendre le dossier suite aux différentes lois concernant les diagnostics énergétiques. L'architecte en charge du dossier devra revoir le cahier des charges et l'avant-projet en fonction des réponses apportées par le Conseil Départemental, la Préfecture et la Région.
- Le Maire fait un compte rendu d'une réunion organisée par les parents d'élèves concernant le RPI. A suivre concernant l'évolution des revendications.
- Le Maire informe d'une intention de donation de terrains privés par un administré à la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Fait à Trescléoux, le 12 février 2024.

Le Maire, Jean SCHÜLER

Le Secrétaire de séance, Jérôme SAMUEL



